



## **Appel à projets Quinzaine contre le racisme et les discriminations Edition 2017**

### **Introduction**

La Ville de Grenoble organise la prochaine Quinzaine contre le racisme et les discriminations qui se déroulera du 8 au 21 mars 2017.

Entre ces deux dates hautement symboliques - Journée des droits des femmes et Journée mondiale de lutte contre le racisme – Emmanuel Carroz, Adjoint à l'Égalité des droits et à la Vie associative, souhaite que soit abordé pour cette édition la problématique des discriminations croisées (genre / origine / religion), sachant que les mécanismes racistes et sexistes suivent les mêmes logiques.

Afin de permettre aux associations qui le souhaitent de développer des actions ou d'organiser des manifestations dans cette période et sur cette thématique particulière de l'intersectionnalité, la Ville de Grenoble lance un appel à projets ainsi définis :

- Les projets proposés doivent être construits collectivement
- Les projets retenus seront financés comme des prestations grâce à une enveloppe de 5 000 euros TTC, sachant que 2 000 euros TTC maximum pourront être attribués à un seul projet
- La réalisation des projets doit intervenir dans la période du 8 au 21 mars 2017

### **1. Modalités des projets**

#### **Objectifs**

Les projets financés doivent contribuer à sensibiliser et à informer sur le thème des discriminations telles que définies par la loi (articles 225-1 et 225-1-1 du code pénal) et par le Défenseur des Droits. Les actions proposées mettront en lumière l'articulation et/ou le cumul des différents critères de discriminations (genre, ethno-raciaux, handicap, sexualité, âge) et ce, dans différents domaines : emploi, logement, éducation...

Public visé :

- le grand public, non intéressé a priori, à cette question,
- les personnes susceptibles d'être victimes.

## **Conditions d'éligibilité**

Seuls les projets proposés et portés au minimum par deux associations ou structures, seront retenus.

## **Nature des projets**

Les actions peuvent se traduire par :

- des événements ponctuels (spectacles, conférences...),
- des animations (ateliers, jeux...), reproductibles sur différents lieux et plusieurs dates,
- des supports de communication sur ces événements ou à visée pédagogique.

## **Modalités de financement**

Les prestations proposées devront donner lieu à des devis détaillés.

Les dépenses pourront inclure notamment des frais administratifs, de communication, d'organisation, de personnel, uniquement dédiés au projet.

2 000 euros TTC pourront être attribués par projet au maximum.

## **2. Procédure et calendrier**

Le dossier remis comprendra un projet détaillé comprenant une fiche d'identité pour chaque association ou structure porteuse (statuts, coordonnées, RIB et Siret), un descriptif de l'action avec les objectifs, les publics visés, un budget détaillé ainsi qu'un calendrier prévisionnel de réalisation.

Tout dossier incomplet sera rejeté.

### **Calendrier :**

Les candidats ont **jusqu'au 15 décembre 2016** pour adresser leur dossier (uniquement sous format électronique) à :

**[cecile.bagieu@grenoble.fr](mailto:cecile.bagieu@grenoble.fr)**

du 15 au 21 décembre 2016 : examen des projets par un comité d'élus et de représentants des services de la Ville de Grenoble

22 décembre : annonce des projets retenus

### **3. Contact :**

Mme Cécile BAGIEU, chargée de mission Egalité des droits, 04 56 52 66 21 ou [cecile.bagieu@grenoble.fr](mailto:cecile.bagieu@grenoble.fr)